Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 2702202602
ID : 022-212201107-20260303-2702202602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN

LE 27 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	14	14

Date de la Convocation

20 février 2026

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ, Mickaël SADOU, Isabelle L'ANTHOËN, Anthony PERON

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS),

Secrétaire de séance : Virginie LE ROLLAND

ELECTION DU PRESIDENT POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025.

Il est précisé que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour l'adoption du compte administratif.

Ainsi, Madame la maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il ne peut prendre part au vote du compte administratif et par réciprocité, au vote du compte financier unique.

Aussi, il convient que le conseil municipal procède à l'élection du président de séance. Par conséquent, Madame la maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un(e) président(e) avant que ne s'engagent les débats sur le compte financier unique. Il est précisé que Madame la maire redeviendra présidente de séance après le vote du compte financier unique.

Candidature enregistrée : Monsieur Jean-Noël LE HENAFF

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, donne le résultat suivant : UNANIMITE

Monsieur Jean-Noël LE HENAFF est déclaré élu en qualité de président de séance pour l'examen du compte financier unique 2025

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260303-2702202602-DE

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire de séance

Virginie LE ROLLAND

La Maire

Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMEUR
22300

Acte rendu exécutoire après transmission

en Préfecture le 03 mars 2026

Affiché le 03 mars 2026